

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 29 mai 2009

Service instructeur
Service de Protection Maternelle et Infantile

N° CP-2009-8-4-6

Service consulté

**FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT
DE BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN
ET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT
(Établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)**

Résumé : L'Assemblée Départementale, lors de la session budgétaire pour l'année 2009 (rapport CG 2008/5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008), a inscrit une autorisation de programme de 120 000 €, pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissement et service d'accueil d'enfants de moins de six ans.

Il est proposé d'attribuer deux subventions concernant les travaux effectués par les Communautés de Communes de Thann et du Val d'Argent pour la création des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans implantés à Bitschwiller-les-Thann et Lièpvre pour un montant total de 89 917 €.

Par délibération en date des 11 et 12 décembre 2008, l'Assemblée Départementale a approuvé un budget d'investissement bâti et voté une autorisation de programme de 120 000 € pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans et donné délégation à votre commission pour l'attribution de ces subventions d'investissement.

A Bitschwiller-les-Thann :

La Communauté de Communes du Pays de Thann a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de la création d'une micro-crèche localisée dans la commune de Bitschwiller-les-Thann. Cette opération porte sur l'aménagement d'un local d'habitation mis à disposition par la commune. Ce local a une superficie de 90 m².

Le coût global de ces travaux est estimé à 168 000 €, mobilier compris.

La dépense subventionnable s'élève donc à 82 350 €, résultat du produit de la superficie du local par le taux applicable au m². En appliquant le taux en vigueur selon le barème départemental 2009, soit 22%, la subvention s'élève à 18 117 €.

A Lièpvre :

La Communauté de Communes du Val d'Argent a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de la création d'une crèche inter entreprise localisée dans la commune de LIEPVRE. Cette opération porte sur la construction d'un nouveau bâtiment. Cet établissement aura une superficie de 413 m².

Le coût global de ces travaux est estimé à 1 050 800 € HT, mobilier compris.

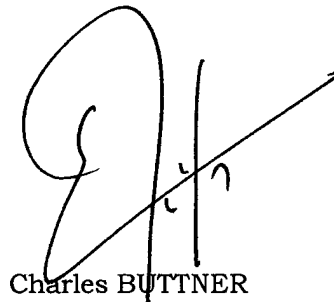
La dépense subventionnable s'élève donc à 377 895 €, résultat du produit de la superficie du local par le taux applicable au m². En appliquant le taux en vigueur selon le barème départemental 2009, soit 19%, la subvention s'élève à 71 800 €.

En conséquence, je vous propose d'attribuer :

- une subvention de 18 117 € à la Communauté de Communes du Pays de Thann,
- une subvention de 71 800 € à la Communauté de Communes du Val d'Argent,

et d'imputer cette dépense à la fonction 41 – nature 20414 – opération 2009-G224-9999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Bâtiments communaux à vocation sociale
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BCV04234	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN Création d'une micro crèche à Bitschwiller les Thann	82 350,00	22%	18 117,00
BCV04235	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT CC Val d'Argent crèche inter-entreprise	377 895,00	19%	71 800,00
			Total	89 917,00